

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

4 Avril 1883.

INCONSTANCES ET INCONSÉQUENCES

DE M. JULES FERRY.

A Paris se tenait la semaine dernière un Congrès des Ecoles normales; dimanche a eu lieu la séance de clôture, et M. Jules Ferry y a prononcé un important discours sur les Manuels mis à l'index.

M. Ferry débute par un encouragement adressé aux instituteurs en lutte contre leur évêque et leur curé. A tous ces *anti-curés*, il crie: « Soyez fermes! » Puis il calomnie très-sciemment les curés, les évêques et le Saint-Siège.

M. Jules Ferry a laissé tomber, au sein de ce Congrès pédagogique, le masque troué sous lequel il essayait de dissimuler son visage de jacobin et de sectaire.

Dans la séance du 16 mars dernier, M. Buffet avait posé, du haut de la tribune du Sénat, cette question à M. le ministre de l'instruction publique:

« Je suppose une école où l'instituteur donnerait un enseignement moral et civique contraire à la conscience des familles catholiques. Les parents seront-ils obligés d'envoyer leurs enfants dans cette école? »

Et M. Jules Ferry avait répondu d'une voix qui effectait l'indignation:

« Le premier devoir du gouvernement sera d'assurer de la manière la plus scrupuleuse et la plus sévère la neutralité de l'école. Si un instituteur blessait les consciences, il serait puni aussi sévèrement que s'il avait frappé des élèves et commis sur eux des sévices graves. »

Le 4 octobre de la même année, dans une lettre adressée au ministre de l'intérieur, M. Duvaux, alors nanti du portefeuille de l'instruction publique, manifestait en ces termes

l'intention d'assurer dans l'école le respect de toutes les convictions:

« J'écris dans ce sens, ajoutait-il, à M. le recteur de l'Académie, et je lui fais remarquer que le plus sûr moyen que nous ayons de faire pénétrer dans tous les esprits l'idée à la fois si simple et si libérale de la neutralité de l'école est de donner les premiers l'exemple du respect de toutes les opinions. »

On sait comment ces engagements ont été tenus. La prétendue neutralité de l'enseignement n'a cessé d'être odieusement violée; mais, du moins, ses violeurs n'osaient-ils revendiquer franchement la responsabilité de leur conduite, et essayaient-ils de donner le change au pays sur les outrages chaque jour infligés à l'une des principales dispositions de la loi du 28 mars.

Aujourd'hui, les entraînements de l'impudence l'ont emporté sur les calculs de l'hypocrisie. M. Jules Ferry ne dissimule plus: il revendique publiquement les « droits » de l'enseignement antireligieux et républicain. La « neutralité de l'école » est effrontément condamnée.

M. le ministre de l'instruction publique prétend établir « une distinction très-nette entre l'enseignement moral et l'enseignement civique », comme s'il était possible d'exclure de l'enseignement « moral » les devoirs envers la patrie.

Il ne tarde pas d'ailleurs à constater lui-même le mal fondé de cette distinction en classant parmi les « livres de morale » le Manuel de M. Compayré: *Eléments d'éducation morale et civique*, ouvrage auquel il donne son entière approbation.

Cependant M. le ministre de l'instruction publique détermine deux catégories de livres d'enseignement primaire.

Les livres de morale seraient choisis par les instituteurs et les institutrices, sous le contrôle des commissions départementales.

Quant aux livres d'enseignement civique, destinés à faire l'éloge de la Révolution, M. Jules Ferry voudrait qu'ils fussent inscrits par les commissions départementales sur les

listes des ouvrages jugés dignes d'être introduits dans les écoles, et qu'ils fussent soumis directement au ministre de l'instruction publique.

« Le ministre, ajoute-t-il, aidé d'une commission, les examinera au double point de vue de la correction législative et de la correction politique, car si nous avons promis la neutralité religieuse, nous n'avons jamais promis la neutralité politique entendue en ce sens qu'un manuel placé dans les mains de nos enfants aurait le droit de diffamer la Révolution française et de dénigrer la République. »

En d'autres termes, la neutralité politique consiste, pour M. Jules Ferry, à outrager les convictions des familles royalistes. Quant à la neutralité religieuse, elle sera mise sous la protection des « livres de morale » composés par MM. Paul Bert, Compayré, Guillon, Kergomard, où il est parlé de « prêtres pillards de route », de « spectacle scandaleux offert par l'Eglise catholique », de « vie d'orgie menée par les prélats », de « ventes d'indulgences », de « faiseurs de miracles », de « l'absolutisme romain »; où l'on préconise « l'athéisme de l'Etat » comme « un progrès auquel nous arriverons », où tout en proclamant « le droit des protestants de se séparer de l'Eglise », on les plaint de n'avoir « fait que changer d'erreur en quittant une religion pour une autre ».

M. Jules Ferry entend donc organiser une congrégation de l'Index, chargée de veiller sur la « neutralité scolaire », en approuvant tous les livres classiques dont l'orthodoxie républicaine et libre-penseuse sera incontestable, et en condamnant tous les ouvrages convaincus d'être entachés de *monarchisme* ou de *cléricalisme*.

Il y a deux points sur lesquels il ne transigera pas, ce zèle défenseur de la « neutralité »:

« Premièrement: l'Etat français n'acceptera jamais que, sous une forme ou sous une autre, la censure des livres qu'il juge à propos d'introduire dans ses classes dépende d'un autre que de lui-même. En

second lieu, « l'Etat français, l'Etat républicain de 1883, n'acceptera jamais que, sous un prétexte ou sous un autre — et à plus forte raison sous de faux prétextes, — on porte atteinte à la grande loi du 28 mars 1882 ».

D'ailleurs, l'enseignement athée « n'attaque pas la foi ». M. Jules Ferry, homme très-compétent sur les questions théologiques, le déclare nettement au Souverain Pontife. Le seul crime de cet enseignement, c'est de s'en prendre à l'« ancien régime »; ses ennemis sont simplement des « adversaires politiques ».

Nous ne commettrons pas l'imprudence de discuter avec un théologien de la force de M. le ministre de l'instruction publique. Aussi bien les condamnations formulées par N. S. Père le Pape Léon XIII nous dispensent de ce soin. Mais fût-il vrai que l'enseignement officiel se bornât à outrager nos convictions politiques, nous croirions avoir encore le devoir de l'interdire à nos enfants.

Chronique générale.

Le ministres se sont réunis hier matin à l'Elysée. D'après la France, la discussion a été très-vive entre M. Jules Ferry et le général Thibaudin, relativement à l'incident Gallifet.

Le ministre de la guerre a reproché aigrement au président du conseil de le faire attaquer par ses journaux officieux.

Il a dit que dans un Etat démocratique il n'était pas bon de créer des situations privilégiées au profit d'un seul chef; et même au point de vue patriotique, il y aurait inconvénient à ce que la France parût ne pouvoir compter que sur un seul général de cavalerie.

M. Waldeck-Rousseau étant intervenu pour justifier, au point de vue technique, le maintien de la direction des manœuvres sous le commandement exclusif de M. de Gallifet, le ministre de la guerre a très-nettement déclaré qu'il entendait garder seul la respon-

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES VINGT MILLE FRANCS

DE SIMON BERNARD

PAR FRANCIS TESSON.

— Où allons-nous ainsi, toute seule et de si bonne heure? demanda Claude.

— Au bourg, faire une commission pour notre maître.

— Comme ça se trouve! reprit le jeune homme, j'ai justement affaire au bourg ce matin.

La fillette ébaucha un sourire incrédule.

— Voyez-vous cela? dit-elle.

— De sorte que si vous le permettez, cousine, nous ferons route ensemble.

— Avec plaisir.

— Le chemin semble moins long lorsqu'on chemine à deux.

— Assurément.

Claude passa sous son bras le bras de Catherine.

Ils firent ainsi une centaine de pas, côte à côte, sans rompre le silence; elle, le regardant parfois à la dérobée; lui, songeant à l'entretien qu'il venait d'avoir avec son père, et se demandant de quelle

façon il pourrait entamer avec la fillette la suite de ce même entretien.

Le gars était brave d'ordinaire; mais ce jour-là, voyez la fatalité! il se sentait tout intimidé et grelottait comme quel'un qui a la fièvre.

Cent fois le hasard l'avait mis en tête à tête avec Catherine, cent fois ils avaient bavardé des heures entières, sans qu'il eût jamais ressenti cet émoi qui lui clouait maintenant les paroles dans la gorge.

Il est vrai que de la réponse de Catherine allait dépendre son bonheur ou son malheur à venir. Or, n'ayant jamais dit un traître mot à la fillette de son amour et de ses projets, il tremblait qu'elle ne se moquât de lui et qu'elle ne le refusât net. La passion véritable rend aveugle et timide.

C'était cette incertitude qui le faisait hésiter.

Elle, de son côté, sentait son cœur battre plus fort que de coutume sous le corsage de laine bleue et sous le fichu de cotonnade à dessins multicolores.

Son visage, si pâle d'ordinaire, était vivement coloré et ressortait délicieusement du cadre de petites ruches blanches de son bonnet beauceron.

Ils marchaient en silence par le sentier poudreux.

La plaine, que bornait seul un immense horizon, était déserte.

Les alouettes s'élevaient des sillons et emplissaient le ciel de cris joyeux.

On entendait les grillons chanter sous l'herbe.

Une brise molle et chaude caressait les épis qui s'entre-choquaient comme en se jouant. Des champs en floraison s'élevaient ces vagues murmures qui ressemblent à l'écho lointain d'une musique céleste et qui vous emplissent l'âme de joie et de mélancolie à la fois.

Claude parla le premier.

— Quel beau temps! dit-il.

— Un bien beau temps! soupira la fillette.

Ce fut tout. Claude, après cet effort, resta sans idée et sans voix, aussi embarrassé qu'auparavant.

Oh! comme il maudissait tout bas cette timidité soudaine qui l'empêchait d'exprimer ce qu'il ressentait, et qu'il eût donné gros pour posséder la façade du magister du bourg, si expert à tourner en toute occurrence une lettre ou un compliment.

Il s'enhardit pourtant une seconde fois.

Un bluet allongea hors des blés verts sa tête constellée d'étoiles. Claude l'arracha de sa tige et l'offrit à la Catherine.

— Voulez-vous accepter cette fleur? dit-il.

Elle prit le bluet et le porta à ses lèvres. Le gars fut tout joyeux de ce mouvement. Il lui avait cueilli maintes fois d'autres bluets et d'autres fleurettes, mais jamais il n'avait ressenti un aussi grand plaisir en les lui offrant.

Il continua:

— Quel âge avez-vous maintenant, Catherine?

— J'ai eu seize ans à la pousse des blés.

— Eh! eh! fit-il en s'efforçant de rire pour donner moins de poids à ses paroles, vous voilà une grande demoiselle, maintenant. Seize ans! peste! c'est l'âge où l'on commence à songer au mariage.

— Oh! ce Claude! balbutia-t-elle en détournant la tête pour cacher sa rougeur.

Deux larmes perlaient sous ses paupières fermées. Elle palpait d'espoir et de crainte et se disait:

— Mon Dieu! c'est impossible; le rêve est trop beau. Claude veut rire. Comme il se moquerait de moi, s'il savait mes pensées!

Le gars n'osait continuer davantage. Il se regardait comme bien audacieux d'en avoir tant dit. Le sang lui bourdonnait aux oreilles; le son de sa propre voix l'effrayait. Il lui semblait que les mots qu'il balbutiait se répércutaient comme un tonnerre à travers la plaine silencieuse.

La nature était trop calme aussi!

Ab! si le ciel eût roulé de gros nuages noirs, si le vent eût soufflé en tempête, à la bonne heure! cela lui eût donné plus de courage pour parler.

Cependant on approchait du bourg.

Les premières maisons dressaient au-dessus des blés leurs toits de chaume couverts de mousse.

Claude se reprocha sa couardise.

— Il faut que je lui parle, se dit-il; il faut que je sache enfin ce que Catherine pense de moi.

sabilité de ses résolutions au point de vue purement militaire et technique.

La France croit savoir que le Président de la République a paru apprécier les raisons invoquées par M. le ministre de la guerre et qu'il a invité les membres du conseil à clore l'incident.

On affirme cependant qu'à l'issue du conseil, plusieurs ministres ont prolongé leur entretien dans une sorte de séance extra-officielle, et qu'on n'abandonne pas dans ce groupe l'espoir d'ouvrir une crise dont le but serait de remplacer le général Thibaudin.

Nous lisons aussi dans l'Union :

« Le désaccord signalé par nombre de journaux entre le ministre de la guerre et le président du conseil est absolument certain. Il a été créé par M. Jules Ferry, et d'une façon toute volontaire.

« M. Ferry, qui n'a introduit dans le cabinet actuel le général Thibaudin que pour une besogne déterminée, reproche au ministre de la guerre de subir trop facilement l'influence des membres de l'extrême gauche qui se sont en quelque sorte constitués ses parrains.

« C'est ainsi que des décisions, prises d'abord librement par le ministre, ont été modifiées sous la pression de certaines personnalités parlementaires placées à la tête de feuilles radicales.

« Pour mettre fin à cet état de choses, M. Ferry n'a vu d'autre moyen plus pratique que de déterminer la retraite du général Thibaudin. C'est pourquoi il fait obstacle à tous ses projets et le contrecarre sur toutes les questions.

« D'autre part, le ministre de la guerre ne jouit dans l'armée que de l'influence qui s'attache exclusivement à la fonction ministérielle qu'il remplit, et sa présence n'est, à ce point de vue, qu'une cause de faiblesse pour le cabinet auprès des officiers généraux de notre armée. »

Le Figaro critique vivement la décision du général Thibaudin concernant les grandes manœuvres de cavalerie.

La Justice défend la conduite du général Thibaudin, qu'elle engage à ne pas céder, à ne pas donner sa démission.

La République dit que la mission confiée au général de Galliffet a été critiquée au point de vue politique; elle demande si la campagne dirigée contre le général de Galliffet n'a pas été inspirée par des jalousies mesquines et si elle ne provient pas d'un milieu hostile aux institutions républicaines.

Les Débats voient dans le général Thibaudin un instrument des radicaux.

Pendant l'absence de M. Waldeck-Rousseau pour Nantes, M. Jules Ferry s'est constitué le ministre de l'intérieur intérimaire. Depuis dimanche matin, c'est lui qui a ouvert toutes les dépêches, toutes les correspondances, c'est lui qui a pris connaissance de tous les rapports qui arrivent place Beauvau, et il n'a laissé à M. Margue, le sous-secrétaire d'Etat, que le soin de se reposer

Pour la troisième fois il basarda une question banale, afin d'amener par un détour habile la conversation sur le sujet qu'il brûlait d'entamer.

— Y a-t-il longtemps que vous n'avez vu le cousin Jean ? demanda-t-il.

— Cinq semaines au moins.

— Tant que cela !

— Le père me néglige un peu, dit-elle en souriant.

— Vous négliger ! vous si belle, est-ce possible, Seigneur ?

— Aussi je le gronderai fort lorsqu'il viendra.

— L'attendez vous bientôt ?

— Sans doute : demain, aujourd'hui peut-être.

— Tant mieux.

— Pourquoi dites-vous « tant mieux », Claude ?

— Parce que j'ai besoin de parler à votre père.

— Vous, Claude ? Y a-t-il donc entre vous et mon père des questions d'intérêt ?

— Oui et non, fit-il en souriant.

— Peut-on vous demander de quoi il s'agit ?

— C'est un secret.

— Pardonnez-moi, cousin, si j'ai été indiscret.

— Indiscret, vous ! Non, non, Catherine, il n'y a point d'indiscrétion dans votre demande. Ce que j'ai à dire à votre père vous intéresse autant que moi. Voilà plus d'une heure que je brûle de vous en entretenir; malheureusement, je ne sais ni comment m'y prendre, ni par où commencer.

en attendant le retour de M. Waldeck-Rousseau.

LA CONVERSION.

Le gouvernement fait dire par ses agents que la conversion n'aura pas lieu.

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'il y a trois jours M. Grévy a dit à l'alderman, lord Hardley, que la conversion aurait lieu, qu'elle était absolument imposée par les circonstances. (Tablettes.)

M. Paul Leroy-Beaulieu démontre dans l'Economiste français, comme il l'a déjà fait dans le Journal des Débats, que notre situation budgétaire est beaucoup plus grave que ne veulent se l'avouer les républicains :

« Ce sera, dit-il, le troisième budget de suite en déficit considérable. Jusqu'ici, nos budgets ont pu réduire leur déficit apparent, grâce à deux circonstances particulières : d'abord on a rejeté sur le budget extraordinaire plusieurs dizaines de millions de francs de dépenses permanentes; ensuite, on a demandé aux excédants des exercices antérieurs des ressources supplémentaires dont on les dotait. Aujourd'hui, tous ces expédients font défaut; il a fallu rétablir au budget ordinaire toutes les dépenses ou presque toutes les dépenses ayant un caractère permanent, et, d'autre part, les excédants ou les prétendus excédants des articles antérieurs sont complètement épuisés.

« ... On voit quelle est notre situation financière actuelle : on a presque épuisé tous les expédients; on se trouve en présence de trois budgets successifs, 1882, 1883 et 1884, qui offrent chacun un déficit réel d'environ 450 millions, 4 à 500 millions à eux trois. »

L'habile économiste conclut à la nécessité de la conversion, à l'émission d'un emprunt et au vote d'impôts nouveaux. Il ajoute qu'il faut pour longtemps renoncer à toute idée de dégrèvements.

La population de Montceau-les-Mines est dans une grande inquiétude par suite des lettres de menaces qui sont de nouveau adressées à des personnes honorables du pays.

On craint de nouveaux attentats dans le genre de celui qui s'est produit la semaine dernière contre le maître mineur Camus.

Dimanche, à propos du 4^e avril, une liasse de faux billets de banque à 40 centimes a été envoyée à l'Élysée, à l'adresse personnelle du Président de la République.

L'AFFAIRE DE PORT-BRETON.

Enfin ! l'affaire de Port-Breton va recevoir une solution, et M. le marquis de Rays va pouvoir obtenir des juges.

M. le substitut Falcimaigne, chargé du réquisitoire, a retourné le dossier à M. le juge d'instruction Bouniceau-Oesmout, qui vient de se décider à rendre une ordonnance de renvoi en police correctionnelle de sept personnes, sur dix-neuf inculpées d'abord.

Claude se gratta l'oreille.

La fillette lui jeta en-dessous un regard malicieux.

— Je suis donc bien terrible ? dit-elle.

— Vous, terrible ! oh ! non, Catherine ; vous êtes douce et bonne au contraire comme un ange du bon Dieu. Rien qu'à vous voir, rien qu'à vous regarder, rien qu'à vous entendre, on se sent transporté d'aise ; on dirait qu'en passant vous semez la joie autour de vous. C'est ainsi. Tenez, quand vous n'êtes pas là, il m'arrive quelquefois d'être triste; eh bien ! dès que j'entends au loin votre pas, il me vient des chansons plein les lèvres. Adieu, tristesse ! adieu brouillards ! je me retrouve en plein soleil, content et dispos.

Catherine baissa les yeux.

— Cousin Claude ! cousin Claude, dit-elle, quels discours me tenez-vous là !

Sa voix s'efforçait d'être sévère; mais sa figure, sur laquelle irradiait une joie immense, démentait la sévérité de sa voix.

Claude reprit avec animation :

— Catherine, il faut que vous m'écoutez enfin.

Catherine, depuis trop longtemps je souffre en silence; depuis trop longtemps je concentre en moi l'amour que je ressens pour vous. Aujourd'hui que j'ai commencé, ne fermez pas ma bouche aux paroles qui débordent à flots de mon cœur.

Elle voulut se récrier.

— Ne craignez rien, dit-il, je suis incapable de

Les sept prévenus sont :

1^o M. du Breil, marquis de Rays, fondateur de la colonie de Port-Breton, — qui sera défendu par M^e Vermond, du barreau de Rouen ;

2^o M. Roubaud, directeur du bureau de la Société, à Marseille ;

3^o M. Sumien, rédacteur en chef de la Nouvelle France, organe de la colonie.

MM. Roubaud et Sumien se sont vraisemblablement défendus par M^e Robinet de Cléry, l'éminent avocat général à la Cour de cassation, démissionnaire aux décrets du 29 mars.

4^o M. Aucousteaux, directeur du bureau du Havre, que défendra M^e Louchet, ancien substitut au tribunal de la Seine, également démissionnaire aux décrets.

5^o M. Marc, ancien directeur du bureau de Paris, — qui aura pour défenseur M^e Lenté.

6^o M. de Puydt, dernier directeur du bureau de Paris ; — défenseur : M^e Crochard.

7^o M. Le Provost, capitaine de navire, ancien gouverneur du Port-Breton ; — défenseur : M^e Comby.

Trois chefs de prévention sont relevés :

1^o Escoqueries ; — 2^o contravention aux lois sur l'émigration ; 3^o homicide par imprudence — sur plusieurs personnes embarquées sur le Chandernagor, la Nouvelle-Bretagne et l'India, qui seraient mortes la plupart de faim ou de maladies — et dont six, qui s'étaient enfuies de la colonie, auraient été mangées par les Canaques !

C'est le 17 avril que doit commencer ce gros procès, devant la huitième chambre correctionnelle, qui sera présidée par M. Bagnéris ; on prévoit que les débats ne dureront pas moins de deux semaines.

NOS INFIRMIÈRES LAÏQUES.

Vendredi, la 9^e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine avait à juger une scène de pugilat et de débauche dans laquelle se trouvait mêlée une infirmière laïque. Au cours de l'audience, où elle avait été appelée comme témoin, le président lui adressa l'apostrophe suivante : « Vous êtes infirmière laïque à l'hôpital Saint-Louis, et vous passez vos nuits chez les marchands de vins. » Le public s'est associé par ses murmures à la juste indignation du président.

LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE.

Les questions relatives à la dépopulation de la France continuent de préoccuper les différents groupes de la Chambre. Après la proposition de loi de M. Payre, que nous avons analysée naguère, voici une nouvelle proposition présentée par M. Vacher et quelques-uns de ses collègues.

L'exposé des motifs de cette proposition énumère les causes de la stagnation de la population. C'est un tableau très-exact et, par conséquent, très-sombre de la situation. Les auteurs de la motion n'ont malheureusement pas de peine à prouver, avec chiffres à l'appui, qu'au point de vue de la natalité,

notre pays occupe le dernier rang des peuples civilisés, et ils font ressortir avec beaucoup de force les redoutables et prochaines conséquences économiques, politiques et sociales de ce phénomène. Nous ne croyons pas utile d'analyser cet exposé, qui ne contient d'ailleurs aucun fait nouveau; car nous avons eu maintes fois occasion d'étudier en détail les causes de la décroissance de notre population.

Quant aux remèdes que proposent M. Vacher et ses amis, nous craignons fort qu'ils ne soient inefficaces.

La proposition commence par viser les célibataires récalcitrants, que ses auteurs espèrent convertir au mariage par la menace d'une aggravation d'impôts. Les droits sur les transmissions à titre gratuit ou onéreux et sur les mutations par décès seraient portés du simple au double pour les célibataires.

Il est fort douteux que cette perspective de payer double droit en cas de succession triomphe de la mauvaise volonté des célibataires qui, par égoïsme, apathie ou défaut de ressources, renoncent au mariage. Mais, en admettant que la crainte de l'enregistrement grossisse le nombre des mariages, il ne s'ensuivrait pas nécessairement que le nombre des naissances augmenterait.

De 1819 à 1832, pendant une période de treize ans, alors que la France comptait une population moyenne de 34 millions d'habitants, le nombre des mariages a été de 242,027 et celui des naissances de 902,947.

Dans la période de 1847 à 1860, le nombre des mariages s'est élevé à 285,507, soit une augmentation de 43,460; mais les naissances n'ont plus été que de 885,528, soit une diminution de 48,000.

En 1874 et 1875, le nombre des mariages a dépassé de 58,000 environ les chiffres de 1849 à 1832, et néanmoins le nombre des naissances n'a augmenté pendant ces deux années que de 50,000 environ. Et encore dans ce chiffre sont comprises les naissances illégitimes.

Ainsi, dans notre pays, le nombre des naissances n'est nullement en raison directe du nombre des mariages.

Après avoir édicté des mesures contre le célibat, les auteurs de la proposition se sont préoccupés de prévenir la mortalité qui sévit sur les enfants nouveau-nés, et principalement sur les enfants naturels. L'art. 5 de leur proposition stipule que les communes seront tenues de fournir l'assistance aux filles-mères abandonnées qui voudront élever leurs enfants. Cette réminiscence de l'époque révolutionnaire ne nous paraît pas fort heureuse, et nous doutons fort qu'elle soit prise au sérieux par la Chambre. La disposition relative à la délivrance de médailles d'honneur « aux citoyens qui élèveront les familles les plus nombreuses » n'a qu'un mérite : celui de la naïveté; il faudrait une confiance bien robuste pour croire que l'espoir d'une médaille puisse déterminer les célibataires au mariage et rendre les unions plus fécondes. (Le Parlement.)

suppose, le père Jean n'y met point obstacle...

— Eh bien !

— Il ne dépend que de vous d'être ma femme.

Y consentez-vous, Catherine ?

La jeune fille cacha vivement entre ses dix doigts qui tremblaient sa tête plus rouge qu'un coquelicot de juin.

— Fi, le méchant ! balbutia-t-elle. Vous adressez ainsi, sans ménagement, une question aussi indiscrette !

— Ah ! cousine, ne m'accablez pas, dit Claude, que la crainte d'un refus rendait hâletant.

Puis, comme la Catherine se taisait :

— Répondez-moi, s'écria-t-il; si vous saviez combien votre silence me fait souffrir, Catherine, vous auriez pitié de moi.

— Ce sera donc comme vous le désirez, Claude, dit-elle en fixant sur les yeux du jeune homme ses grands yeux noirs humides de larmes joyeuses.

(A suivre.)

FRANCIS TESSON.

Les employés :

Une très-vieille dame se présente au guichet d'un bureau de ministère pour y faire viser un certificat de vie.

Le bureaucrate lève la tête, la regarde et la reconnaît.

— Ah ça ! lui dit-il d'un ton bourru, ce sera donc toujours vous !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 avril.

La liquidation des valeurs est assez facile quoique avec des reports plus élevés qu'à la liquidation précédente.

Le *Financier des Communes* avait prévu cette élévation du taux de l'argent, et bien que nous ne fussions pas de son avis nous devons reconnaître qu'il avait raison, car les prix de reports ont été aujourd'hui sensiblement plus tendus qu'à la dernière quinzaine. La moyenne des opérations de reports s'est traitée aux environs de 4 0/0.

Néanmoins le marché est ferme dans son ensemble, les rentes reprennent. Le 3 0/0 cote 80.45, l'amortissable 81.17, le 5 0/0 s'élève à 114.35.

Les actions du Crédit Foncier se tiennent aux environs de 1.350.

On demande les Obligations Foncières Nouvelles à 348, les non libérées se négocient à 344.50.

Nouvelle hausse sur le Suez qui progresse de 2.612.50 à 2.650, la dernière recette n'est pourtant pas particulièrement brillante, 130.000 fr.

Il ne faut voir dans ce mouvement que les efforts du syndicat.

Les Chemins sont mieux tenus: le Lyon cote 1.570; le Nord s'avance à 1.885.

Peu de changements sur les établissements de crédit.

La Banque de France, 5.390; la Banque de Paris, 1.050; la Banque d'Escompte, 540; le Lyonnais, 565.

Les Chemins étrangers sont fermes, particulièrement le Lombard qui s'avance à 330. L'Autrichien est à 720.

Chronique Locale et de l'Ouest

THÉÂTRE DE SAUMUR.

M. TALBOT, sociétaire de la Comédie-Française et directeur de Tournées dramatiques, nous écrit pour nous informer qu'il donnera sur notre scène, jeudi 12 avril, une représentation de l'œuvre de Victor Hugo, **LE ROI S'AMUSE**.

Le rôle de Triboulet, joué à Paris par M. Got, sera rempli par M. Talbot.

On se rappelle qu'au mois de juin 1879, M. Talbot est venu jouer à Saumur le rôle de Gloucester des *Enfants d'Edouard* et celui d'Argan du *Malade imaginaire*.

Conseil Général de Maine-et-Loire.

Lundi a eu lieu la première séance de la première session ordinaire de 1883, sous la présidence de M. le comte de Civrac.

26 membres étaient présents; le président a donné lecture de lettres d'excuses de MM. Bruas, d'Andigné, Bury, Arnous-Rivière, empêchés.

M. Maillé, qui est malade, n'assistera pas à cette session.

Au début de la séance, M. le Préfet a donné lecture des résultats de l'élection qui a eu lieu le 40 décembre dernier, dans le canton de Seiches, à l'effet de pourvoir au remplacement de M. Gaillard, décédé. M. de Rochebouët a été élu par 1,244 voix contre 1,135 données à M. Trottier.

M. de Rochebouët est déclaré admis.

M. le Président fait en quelques mots l'éloge de M. Gaillard, dont les connaissances spéciales étaient fort utiles dans les commissions quand il s'agissait de travaux publics. Il souhaite la bienvenue à M. de Rochebouët.

La séance a été suspendue jusqu'à 4 heures pour permettre aux bureaux de se réunir.

Le Conseil autorise ensuite le renouvellement pour quinze ans des baux de casernes de gendarmerie, brigade de Montjean et brigade de Martigné-Briand.

Dépôt de remonte d'Angers: Communication de l'itinéraire du comité d'achat. Outre les localités actuellement visitées, ce comité séjournera dans les six villes suivantes: Champloceaux, Montreuil, Thouarcé, Baugé, Beaufort et Candé.

Le Conseil désigne par votes les trois conseillers généraux qui, dans chaque arrondissement, doivent faire partie de la commission chargée de la révision des listes des électeurs aux tribunaux de commerce.

Sont élus pour l'arrondissement de Saumur: MM. Bilbille, Grimoux, Gaston de Rochebouët.

La séance est levée à 6 heures.

UNE COURSE DE FOND.

M. Heck, lieutenant au 8^e cuirassiers, vient de fournir, avec son cheval d'arme *Brave*, une nouvelle course de fond.

Parti de Niort lundi à minuit, il arrivait à Saumur le même jour à 5 heures du soir, et

repartait le lendemain mardi à 3 heures du matin pour rentrer à Niort à 6 heures du soir.

C'est-à-dire 240 kilomètres en 42 heures, y compris le repos de 10 heures à Saumur.

Mercredi, *Brave* a été remonté au travail habituel et ne paraissait pas se ressentir du long parcours des deux journées précédentes. Ajoutons, pour terminer, que le temps a été mauvais pendant une grande partie du trajet.

UN CONCERT A DOUÉ-LA-FONTAINE.

On écrit au *Patriote*:

« Dimanche dernier, la charmante petite ville de Doué-la-Fontaine était en fête. La Société philharmonique de cette ville avait organisé un grand concert avec le gracieux concours des membres de la société Sainte-Cécile d'Angers.

« A l'arrivée de cette Société à la gare de Doué, une brillante réception lui a été faite par la musique et par la population. Le soir, à six heures, un banquet de cinquante couverts était dressé, en son honneur, au Casino.

« Le concert a eu lieu dans la Halle au blé, devant une foule nombreuse.

« La Société philharmonique s'est fait entendre d'abord dans *Fontainebleau*, allegro militaire, et ensuite dans *Kenilworth*, solo pour trombone, qui a été fort goûté du public.

« MM. Goubault, Martel et X... se sont distingués dans *Mira la Bianca Luna*, trio pour piano, violon et violoncelle (Rossini), dans une fantaisie sur *Rigoletto* et dans une *Réverie* (Dancel). Aussi, les braves ne leur ont pas été épargnés. M. Chevreau et M^{me} de Becque se sont bien acquittés de leur morceau de la *Muette* et d'une fantaisie sur *Faust*. M. Turpault a été désopilant dans la *Foire normande* et dans *Mon fils est reçu bachelier*.

« La société Sainte-Cécile a chanté la *Cigale et la Fourmi*, le *Vin des Gaulois*, les *Vignerons* avec accompagnement de piano, et le chœur des soldats de *Faust* avec accompagnement d'orchestre.

« En somme, bonne soirée, disons-le à la louange de tous ceux qui ont prêté leur concours aux organisateurs.

« Après le concert, un punch a été offert aux musiciens et aux amateurs.

« A minuit, tout le monde se retirait en emportant un bon souvenir des habitants de Doué-la-Fontaine. »

CONCOURS MUSICAL A VANNES.

A l'occasion de l'Exposition artistique et industrielle, la ville de Vannes (Morbihan) organise, pour le 10 juin prochain, un grand Concours de musique.

Il sera des plus complets et comprendra: 1° un concours de lecture à vue; 2° un concours de soli; 3° un concours d'exécution; 4° un concours d'honneur et un festival.

La commission d'organisation, voulant laisser aux sociétés qui prendront part au Concours, un bon souvenir de leur passage à Vannes, promet de donner de belles et nombreuses récompenses (couronnes et palmes de vermeil, médailles en vermeil et en argent) et les prie de croire que rien ne sera négligé pour qu'elles reçoivent, dans cette ville, l'accueil le plus sympathique.

Les Sociétés qui, par erreur, auraient pu être oubliées, sont priées de considérer cet article comme une invitation. La commission les prie de se mettre de suite en rapport avec M. Gravrand, professeur de musique, secrétaire du Concours, et rappelle que le terme de rigueur, pour les inscriptions, est fixé au 15 avril. Les feuilles d'adhésion devront être envoyées franco à M. Gravrand.

La commission prévient en outre les Sociétés que les Compagnies de chemins de fer d'Orléans et de l'Ouest leur accordent une réduction de 50 0/0.

La commission espère que les amis des arts voudront bien répondre à son appel afin d'assurer le succès de son œuvre, à la fois si moralisatrice et si entièrement artistique.

SAINT-CYR-EN-BOURG. — Jeudi dernier,

M. Meunier, propriétaire à Saint-Cy-en-Bourg, en rentrant le soir à sa maison, fut étonné de n'y point trouver sa femme qu'il savait atteinte de paralysie. Il alla s'informer près des voisins où elle était passée: personne ne l'avait vue dans la soirée; le

mari, justement inquiet, parcourut les alentours.

Après d'inutiles recherches, il descendit à la cave, trouva sa femme étendue sur le dos, dans un petit égout où il y avait à peine 25 centimètres d'eau.

Il la releva, fit tout ce qui était en son pouvoir pour la rappeler à la vie: tout fut inutile.

La femme Meunier avait succombé à une congestion cérébrale; elle était âgée de 60 ans et jouissait d'une santé florissante.

DISPARITION D'UN ENFANT.

Le sieur Meslier, fermier à la Botellerie, commune de Saint-Augustin-des-Bois (arrondissement d'Angers), avait pour domestique un jeune enfant de 13 ans, appelé Laurent Bineau.

Le 27 du mois dernier, le maître l'envoya comme à l'ordinaire, vers sept heures du matin, garder ses moutons dans un champ assez éloigné de la ferme.

L'enfant partit gaiement, emportant sur son dos un sac qu'il devait remplir de lierre. Il ne savait pas, le pauvre petit, qu'il ne devait plus revoir sa chaumière.

Midi sonna; le jeune berger n'arrivant pas, son maître crut alors qu'il était resté à prendre ses joyeux ébats avec quelque camarade.

Le soir vint et ne ramena point au logis Laurent Bineau.

Grand fut alors l'émoi dans la maison: on courut aussitôt vers le champ où l'on pensait le trouver; mais, hélas! les brebis étaient seules, attendant avec impatience le retour de leur jeune maître.

Après bien des recherches inutiles dans tous les alentours, on fut obligé de ramener les brebis au bercail; le jeune Laurent avait disparu. Le lendemain, les habitants de la ferme retournèrent au même endroit, et tout en examinant les bords du ruisseau la Coudre, qui coule au bas du champ, ils aperçurent des traces d'un petit pied qui devait être celui du berger; mais ils ne trouvèrent rien autre chose.

Des voisins affirment l'avoir vu cueillir des fleurs sur le bord du ruisseau pour faire, disait-il, de la tisane à sa mère.

Est-il tombé à l'eau? A-t-il été emmené? C'est ce qui reste à savoir.

On doit comprendre la douleur de la pauvre mère à cette triste nouvelle, elle qui restait veuve avec ce seul enfant pour toute consolation. (Etoile.)

LES EDUCATEURS REPUBLICAINS DE LA JEUNESSE.

Le *Poitou* publie les lignes suivantes:

« Nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute que le citoyen Périclès Grimanelli, préfet des Deux-Sèvres, avait remplacé, il y a quelque temps, les excellentes religieuses institutrices d'une commune des environs de Niort par une institutrice laïque, et cela malgré le vote contraire de tout le Conseil municipal.

« Avons-nous besoin d'ajouter que la nouvelle institutrice avait été choisie avec tout le soin possible: c'est-à-dire qu'elle était tout à fait dans les nouvelles idées du honteux gouvernement qui déshonore la France, et qu'elle avait étudié la morale dans les affreux manuels Paul Bert, Compayré et consorts. Jugez-en plutôt.

« Mariée il n'y a pas encore cinq mois, elle vient de donner le jour à un enfant auquel elle se propose vraisemblablement d'inculquer les notions de la singulière moralité qui constitue la base de l'enseignement républicain.

« Il est aisé de comprendre que la nouvelle école laïque soit déserte, et que les habitants de la commune en question, soucieux des bonnes mœurs de leurs enfants, aient continué de leur faire donner une instruction saine et religieuse chez les bonnes Sœurs qui ont fondé un établissement libre.

« Le fait scandaleux dont il est ici question est indépendant de celui dont nous parlions la semaine dernière, et qui, plus scandaleux encore, s'est passé dans une commune différente. »

Les républicains parlent toujours de leur amour de la liberté, mais ils se gardent bien de la faire passer dans leurs actes; ils tiennent chaque jour à démontrer qu'ils sont les pires despotes.

Un républicain d'Indret écrit au *Phare de la Loire* pour dénoncer les ouvriers qui se

permettent d'envoyer leurs enfants aux écoles congréganistes de Saint-Jean-de-Boiseau. Les ouvriers d'Indret qui tiennent à ce que leurs enfants reçoivent une éducation chrétienne, se rendent coupables d'ingratitude envers la République. Cet honnête délateur termine par cette menace, qu'il faut reproduire exactement, afin de montrer aux ouvriers quelle affection leur portent les républicains:

« Si, du reste, ceux auxquels nous avons fait allusion, persistent dans la voie où ils se sont engagés, espérons qu'il se trouverait quelqu'un pour les rappeler au devoir. »

Ce ne sont plus seulement les prêtres, les légalistes, les fonctionnaires suspects que l'on dénonce, le tour des ouvriers est venu. Le républicain qui tient ce langage odieux regarde sans doute la délation comme le premier de ses « devoirs. »

Napoléon I^{er} avait donc bien raison de dire: « Quand il me faut un mouchard, je prends un républicain. »

TOUJOURS LES BOHÉMIENS.

Une bande de bohémiens, hommes et femmes, de nationalité turque et hongroise, au nombre de 25, ont quitté Marseille voilà quelques mois avec un passeport en règle.

Depuis leur départ de cette ville, on les signale, nous dit-on, partout où ils doivent passer; et, aussitôt qu'ils arrivent dans une localité, ils y trouvent la gendarmerie, qui les reconduit hors des murs, sans leur permettre de séjourner.

Nous sommes loin de désapprouver cette manière d'agir. Outre le personnel humain de cette troupe de bohèmes, il faut compter encore quelques ours et quelques singes, et une municipalité ne doit être guère empressée de donner asile à toute une *smalah* de cette espèce.

Mais il y a certainement une faute au point de départ: c'est de les avoir laissés pénétrer sur le territoire français.

Vous les laissez entrer, puis vous leur donnez des passe-ports. Il faut bien alors qu'ils vivent quelque part. Chassés des villes, ils iront dans les campagnes, et il est assez difficile de prévoir les exactions auxquelles ils pourront s'y livrer, loin de toute police et de toute surveillance.

Cette bande, paraissant venir de Château-Loir, et se dirigeant sur Nantes, vient de traverser une partie de l'arrondissement de La Flèche. Vendredi, elle était à la Chapelle-aux-Choux; samedi, à Luché, et dimanche, à La Flèche.

(Journal de La Flèche.)

RENNES.

L'Union de Bretagne du 2 avril nous apporte cette douloureuse nouvelle:

« Un terrible accident est arrivé hier soir, vers huit heures, rue Saint-Yves. M^{me} la comtesse de Charette, âgée de quatre-vingt-quatre ans, était seule dans sa chambre près de son foyer, quand tout à coup le feu prit à ses vêtements. A ses cris on accourut pour lui porter secours.

« Les soins les plus pressés lui ont été prodigués, mais en vain, car nous apprenons qu'elle a succombé ce matin à dix heures. »

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES DRAMATIQUES

M. TALBOT

Sociétaire de la Comédie-Française.

JEUDI 12 avril 1883,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

LE ROI S'AMUSE

Drame en 5 actes et en vers, de M. VICTOR HUGO.

M. TALBOT remplira le rôle de Triboulet.

Nous donnerons de plus amples détails.

BOURSE DE PARIS

DU 3 AVRIL 1883.

Rente 3 0/0	80 25
Rente 3 0/0 amortissable	81 35
Rente 4 1/2	110 60
Rente 5 0/0	114 35
Obligations du Trésor (anciennes)	508
Obligations du Trésor (nouvelles)	508

Marché de Saumur du 31 Mars

Blé nouveau (l'h.)	19 50	Huile de noix	50 130
From. 1 ^{re} q. (l'h.)	19 50	Graine tréfle	50
Froment (l'h.)	77	lin. id.	70
Halle, moy. 77	19 30	luzerne	50
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780 80
Orge	11 75	Luzerne	780 75
Avoine h. bar.	50	Paille	780 40
Fèves	75	Amandes . . .	50
Pois blancs . . .	80	Cire jaune . .	50 190
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—
Colza	65	— qualité (2 k. 500)	—
Chenevis	50	— 2 ^e	—
Farine, culas.	157	— 3 ^e	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1881, 1 ^{re} qualité	à »
Id. 1881, 2 ^e id.	120 à »
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1 ^{re} id.	110 à »
Id. 1881, 2 ^e id.	à »
Saint-Léger et environs 1881, 1 ^{re} id.	105 à »
Id. 1881, 2 ^e id.	à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881, 1 ^{re} id.	105 à »
Id. 1881, 2 ^e id.	100 à 90
La Vienne, 1881,	70 à 75
ROUGES (2 hect. 30).	
Souza et environs, 1881	160 à 170
Id. 1881	à »
Champigny, 1882	170 à 200
Id. 1881	à »
Id. 1881	à »
Id. 1881	à »
Varrains, 1882	180 à 146
Varrains, 1881	à »
Bourgueil, 1882	150 à 160
Id. 1881	à »
Id. 1881	à »
Id. 1881	à »
Restigné 1881	150 à 160
Id. 1881	à »
Chinon, 1881	120 à 120
Id. 1881	à »
Id. 1881	à »
Id. 1881	à »

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro du 31 mars :

TEXTE. — Les Emmurés, par M. B. Hauréau, membre de l'Institut. — Comment je pris goût aux études, par M. Ed. Charton. — Duguay-Trouin, par M. M. Petit. — Comment doit-on se coucher? (fin), par M. le Dr A. Dechambre. — La Porte Notre-Dame, à Pernes (Vaucluse), par M. Jules Laurens. — Marianne Brébiet, nouvelle (suite), par M. J. Girardin. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. M. Petit. — Claude Bernard, par M. le Dr P. Reclus. — L'Empereur Caligula et un Cordonnier, par M. Ed. Charton. — La Jeunesse de Saint-Simon, par M. Paul Lafitte.

GRAVURES. — La Délivrance des emmurés de Carcassonne, peinture de Jean-Paul Laurens. — L'Alfa. — Maison de Duguay-Trouin, à Saint-Malo, dessin de H. Cateuacci. — Porte Notre-Dame, à Pernes, dessin de Jules Laurens. — Le Parc des buttes Chaumont. — Une séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Claude Bernard. — Un Cordonnier gaulois devant Caligula, peinture de A. Edouard. — Le duc Saint-Simon à l'âge de dix-sept ans. Etc., etc.

Le *Jeune A ge illustré*, n° 118. Samedi 31 mars 1883. La petite fée Patience, continuation du roman si mouvementé, par V. Vattier; le Courrier des enfants, par A. Brébion, renseignements historiques et pittoresques sur les sept enceintes qui ont défendu Paris depuis sa fondation jusqu'à l'enceinte

actuelle qu'on projette de démolir; une Vache mécontente, suite et fin d'un conte plein de bonne humeur, par Aunt Lizzi; Chronique joyeuse sur les chiffons et falbalas, par Jean-qui-rit. Mare Gergis, récit du temps de Carthage, par Oudeir; Heures de loisir, jeux d'esprit, devinettes, etc., par Pr. Etienne. Voici ce que les lecteurs du *Jeune Age illustré* trouveront dans leur numéro du 31 mars, sans compter de nombreux dessins. Abonnement un an: 10 fr., chez Palmé, 76, rue des Saint-Pères; 15 cent. le numéro.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 31 mars 1883.

Chronique parisienne, par Alceste.
Courrier littéraire et artistique.
Nouvelles historiques et géographiques.
Les Congres, par H. Myrton.
La Fournaise, XIX, par Charles Deslys.
Le Passant, par Henry Martin-Dairvauld.
Les Spirites (fin), par Nostradamus.
Le fou Roland (nouvelle), par H. Bouchot.
Causerie scientifique, par L. Divert.
Petite chronique mondaine, par Jenny Liensas.
Bibliographie, par H. Chassemont.
Chronique générale de la Semaine.
Courrier de la Mode, par Jenny Liensas.
Esprit des morts et des vivants.
Sphinxiana. — *Bulletin financier.* — *Chronique agricole.* — *Halles et Marchés.*

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RIZOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LE DOCTEUR CHOFFÉ offre gratuitement à nos lecteurs son *Traité de Médecine pratique* (8^e édition). Il y expose sa *Méthode* consacrée par 10 années de succès dans les hôpitaux, pour la guérison de toutes les *Maladies Chroniques* (hernies, hémorrhoides, goutte, phthisie, asthme, cancer, obésité, maladies de vessie, de matrice, de l'estomac, du cœur, de la peau, etc.). Ecrire quai Saint-Michel, 27, à Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER

Le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Assemblée générale du 24 mars 1883.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1882, a eu lieu le 24 mars 1883, au siège de la Société.

Le rapport passe en revue les chiffres des comptes généraux et des comptes de dépôt en 1882: Mouvement général de la Caisse, 12 milliards 317,686,482 fr. 06 c.; du Portefeuille, 6,260,839,110 fr. 95 c.; des comptes de chèques, 3,698,540,237 fr. 13 c.; coupons encaissés, 242 millions 994,855 fr. 22 c.; ordres de Bourse au comptant, 776,686,199 fr. 26 c.

Les comptes de chèques sont au nombre de 46,354, en augmentation de 771 comptes; leur solde, au 31 décembre 1882, est de 135,227,943 francs 34 c.; au 28 février 1883, il est de 143,002,788 fr. 86 c., en augmentation de 7,774,845 fr. 52 c. sur le solde au 31 décembre et de 25 millions environ sur le solde au 28 février 1882. Le solde des dépôts à échéance fixe, au 31 décembre 1882, est de 114,261,500 francs. Le solde du Portefeuille, à la même date, est de 125,393,180 fr. 34 c., et le mouvement général est en augmentation de 1,028,000,000 comme somme, et de 3,886,789 comme nombre d'effets.

On voit par ces derniers chiffres que le service de l'encaissement et du recouvrement créé par la Société, l'année dernière, a commencé à porter ses fruits.

La Société Générale n'a fondé cette année aucune agence nouvelle ni aucun bureau de quartier; elle a voulu, avant de procéder à de nouvelles créations, savoir d'une façon définitive comment serait interprétée la loi des patentes, promulguée en 1880.

D'après la prétention de l'Administration, en effet, chaque bureau de quartier doit payer le même droit fixe de patente que les maisons de banque les plus importantes. On en arrive ainsi à réclamer 6,000 francs de droit de patente par bureau de quartier dans Paris.

Si l'on songe que la Société générale paye déjà pour droit de timbre, biens de main-morte, impôt des portes et fenêtres, taxe de 30/0 Fr. 443.635 91

Et si l'on ajoute l'impôt mobilier et des patentes comme l'entend l'Administration, soit 651.827 51

On arrive au total vraiment écrasant de Fr. 1.095.463 42

d'impôts à payer par an. On comprend, après l'énonciation de ces chiffres, que si l'interprétation donnée à la nouvelle loi des patentes

par l'Administration, est maintenue, la Société se verra dans l'obligation de soumettre la question des bureaux de quartier à une nouvelle étude et d'en réduire peut-être le fonctionnement et le nombre.

Le rapport fait ressortir que les affaires de banque de la Société ont continué à progresser d'une façon soutenue; que les bureaux de quartier se développent et se font chaque jour plus appréciés de la clientèle; que les agences sont une source de bénéfices directs et indirects, et que c'est grâce à elles qu'on a pu constituer d'une façon complète et définitive le service d'encaissement et de recouvrement.

Il indique les principales affaires auxquelles la Société s'est trouvée mêlée ou intéressée pendant l'exercice, notamment la fusion de la Banque Hypothécaire avec le Crédit Foncier; l'émission des obligations Ottomanes 5 0/0 privilégiées et celle des obligations du Canal de Panama, qui ont eu lieu à Paris, ainsi que l'émission des obligations du chemin de fer brésilien Donna-Therese-Christina, faite en Angleterre et en Amérique.

Il rappelle que la Société a, avec MM. Dreyfus frères et C^{ie}, deux intérêts distincts: 1^o elle est entrée avec eux dans une participation de Banque ayant pour objet de fournir dans une proportion déterminée les fonds nécessaires à l'exécution d'un contrat passé par MM. Dreyfus frères et C^{ie}, avec le Gouvernement Péruvien, pour l'achat et la vente de deux millions de tonnes de guano; 2^o elle leur a consenti des avances de banque sur des warrants de guano. Cette dernière opération est presque terminée par suite du remboursement du capital des avances, il ne reste plus à régler qu'une question relative au solde des intérêts; et, quant à la première, il est permis d'espérer que l'année 1883 verra la fin des réalisations du guano appartenant à MM. Dreyfus frères et C^{ie}. Il ne restera plus qu'à demander au gérant les comptes définitifs de la participation et à en arrêter avec lui le règlement.

L'entreprise du Callao continue à fonctionner dans des conditions d'organisation parfaite, malgré les entraves apportées à son développement par l'état de guerre qui subsiste encore au Pérou et les charges très-lourdes qui en résultent.

Les bénéfices nets ont été de 4 millions 975,604 fr. 51 c., sur lesquels 1,300,000 fr. ont été distribués le 1^{er} octobre. Le Conseil a proposé de distribuer au 1^{er} avril un dividende de 11 fr. 79 c. par action, soit 11 fr. 25 centimes, déduction faite de l'impôt de 3 0/0. Cette répartition porte le revenu de l'exercice à 18 fr. 04 c., soit 7,21 0/0 du capital versé; 497,560 fr. 45 c. ajoutés aux réserves en élèveront le chiffre à 15,112,120 fr. 16 c., soit 62 fr. 96 c. par action ou 25 0/0 du capital versé.

Il résulte d'explications fournies à l'Assemblée que la Société a distribué aux actionnaires, depuis son origine, un revenu qui représente en moyenne 9,33 0/0 du capital versé, soit 23 fr. 32 c. par action, ou, au total, une somme effectivement distribuée de

Francs 94.500.000

Il a été, en outre, mis en réserve, pendant la même période 15.112.120 16

Ensemble . Fr. 109.612.120 16

Le rapport des censeurs mentionne d'une façon spéciale le soin qu'apporte le Conseil à avoir toujours en valeurs disponibles la représentation et au-delà des dépôts exigibles; il s'associe aux légitimes protestations des administrateurs contre l'interprétation donnée par l'Administration à la nouvelle loi sur les patentes. Il constate la parfaite régularité des écritures de la comptabilité, l'exactitude des chiffres qui concourent à l'inventaire, et propose, en conséquence, l'approbation des comptes et le vote du dividende.

L'Assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1882 et a adopté la proposition du Conseil pour la fixation du dividende. Elle a réélu: administrateur, M. Talbot, administrateur sortant; et censeur, M. le baron de Cardon de Sandrans, censeur sortant.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, **VASTE TERRAIN AVEC MAGASIN** Situé à Saumur, quai de Limoges, Occupé par M. BELLEUVRE. S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT, **UNE BONNE MAISON DE CAMPAGNE** Située à Cunault, sur les bords de la Loire. S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER UNE MAISON BOURGEOISE

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine. S'adresser, pour traiter, au notaire.

A VENDRE UN TERRAIN

PROPRE À LA CONSTRUCTION Situé à Saumur, rue Fardeau. S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

Située à Saumur, Grand'Rue, n° 41, Occupée par M. Leroy et autres. Il dépend de cette maison plusieurs belles caves. S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour le 1^{er} novembre 1883,

UN MOULIN A VENT

Au Petit-Puy, près Saumur, BATIMENTS, JARDIN ET VIGNE Contenant 55 ares.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. LALANDE, menuisier à Doret, commune de Missé (Deux-Sèvres), ou à M^e LE BARON, notaire. (217)

AU COIN DE RUE

DRAPERIE ET NOUVEAUTÉS Spécialité de Chemises et Articles confectionnés sur mesure, 9 et 11, rue de la Comédie, et rue de la Cour-Saint-Jean, n° 1, En face le Square, à SAUMUR.

On demande UN APPRENTI et UN GARÇON de 14 à 15 ans pour le magasin. (216)

ON DEMANDE, chez M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes, pour entrer à la Saint-Jean 1883, UN HOMME SÉRIEUX, sachant mener les chevaux et faire du jardinage. S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, Allonnes. (223)

ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans. S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX CUVES VIDES, usagées, l'une de 72 hectolitres environ, l'autre de 56.

S'adresser Maison BOUVET-LADUBAY, Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur. (201)

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Arles, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'ROY, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito-del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaux et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros à Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BAILLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicer, rue d'Orléans. (443)

Saumur, imprimerie P. GODET.